



www.genea24.com

Amicale Genea24

Adresser tout courrier à : chez Madame Geneviève COULAUD
24 Place Gambetta 24100 – BERGERAC.

Mail : contact@genea24.com

Président : **Monsieur Lionel FILET**

Objet :

**Entraide
Généalogie
Dordogne**

Association loi
1901
fondée en 2014

Compte rendu de la réunion constitutive :

Le **28 novembre 2014** au Fleix (24) et sur le groupe internet dédié à l'« Amicale genea24 » se sont réunis: Mireille BERGER, Geneviève COULAUD, Jean-Louis FILET, Lionel FILET, Sarah MARTIAL, Pierre MILLET, Bernard RIGAUD, Katia TOUSTOU.

A l'unanimité des membres participants, il est décidé de créer l'« Amicale Genea24 ».

A l'ordre du jour :

Approbation des statuts. Les statuts présentés sur 4 pages sont approuvés à l'unanimité des membres participants.

Définition du siège social. Il est fixé « chez madame Geneviève COULAUD 24 place Gambetta 24100 – BERGERAC. Vote pour 4 et 4 abstentions.

Définition du premier Conseil d'administration et du Bureau.

Président : Monsieur Lionel FILET ;

Vice-présidente : Madame Mireille BERGER ;

Secrétaire : Madame Geneviève COULAUD

Trésorier : Monsieur Jean-Louis FILET

Autres membres du Ca, Madame Sarah MARTIAL, Monsieur Pierre MILLET, Monsieur Bernard RIGAUD, Madame Katia TOUSTOU. Tous élus à l'unanimité.

Le Président effectuera la déclaration auprès de la sous-préfecture de Bergerac et l'inscription au Journal Officiel.

Définition de la cotisation d'entrée. Elle est fixée à 10€ pour une personne et 13€ pour un couple. Vote pour 5 et 3 abstentions.

L'association dispose d'un logo « blason » et une page dédiée sera mise en place sur le site www.genea24.com

L'ordre du jour est épuisé et la réunion close à 24 heures.

Le prochain CA dans un mois définira :

La délégation de signature des comptes financiers auprès d'une banque restante à choisir.

La fiche d'adhésion et la carte d'adhérent.

Les démarches à effectuer auprès du bureau de poste de rattachement du siège social.

Fait au Fleix le 29 Novembre 2014.

Le président